

NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITÉ

La participation à la Cyclo « Les Copains-CYFAC » implique l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Le règlement 1 jour s'applique le dimanche aux cyclistes des randonnées itinérantes.

L'ÉPREUVE

Deux parcours avec des variantes sont proposés, avec étapes sur 2 ou 3 jours. Retrouvez le détail des différents parcours sur www.cyclolescopains.fr
Ces formules se réalisent en autonomie (boisson, assistance médicale et dépannage). Sur chaque étape, il y aura un ravitaillement type formule sandwich avec une boisson, le dimanche vous bénéficiez des ravitaillements, des dépannages et de l'assistance médicale des parcours sur 1 jour. Ces épreuves sont ouvertes à tous les cyclistes, licenciés ou non ayant 18 ans et plus le jour de la première étape.

L'INSCRIPTION

Elle se fait par internet sur www.cyclolescopains.fr ou par courrier via le bulletin d'inscription, avant le 30 avril 2018, si vous souhaitez être hébergés par l'intermédiaire du Cyclo Club Les Copains et de la Maison du Tourisme (dans la limite des places disponibles).

L'engagement est ferme et définitif, il pourra faire l'objet d'un remboursement uniquement si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre engagement et que vous en remplissez les conditions. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ORGANISATION

Identification des concurrents : une plaque de guidon.
Retrait des dossards : à la salle polyvalente, zone de loisirs à Ambert.

Formule 2 jours : le vendredi 29 juin de 17h à 19h et samedi 30 juin de 7h30 à 8h30.

Formule 3 jours : le jeudi 28 juin de 17h à 19h et le vendredi 30 juin de 7h30 à 8h30.

Le montant de l'engagement comprend :

- Une plaque personnalisée pour les participants inscrits avant le 1^{er} juin,
- Un cadeau remis à tous les concurrents,
- L'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation,
- Une carte de route et des ravitaillements,
- Un repas traiteur en guise de ravitaillement, servi sur le circuit le vendredi et samedi dans un restaurant ou en salle polyvalente,
- Un repas chaud servi le dimanche à partir de 12h sur le site d'arrivée,
- Un diplôme disponible au village d'accueil et sur notre site Internet,
- Des lots par tirage au sort à retirer au stand Les Copains le dimanche après midi,

▪ Des lots plus importants, par tirage au sort pendant la remise des récompenses, seuls les concurrents présents participeront au tirage.

Le contrôle des concurrents :

1^{er} jour : les randonneurs passent obligatoirement sous le portique de départ entre 8h et 9h
Étapes 2 et 3 : les randonneurs partent de leur lieu d'hébergement à leur convenance.

HÉBERGEMENT

Aucune réservation d'hébergement ne peut se faire sans engagement, hormis accompagnant(e) d'un(e) concurrent(e).

Les inscrits sont placés dans l'ordre d'arrivée de leurs bulletins d'inscription en fonction du parcours choisi et de l'organisation du transport des bagages.

Concernant les groupes : les cyclistes souhaitant être hébergés dans un même lieu doivent envoyer les bulletins d'inscription dans une même enveloppe en désignant un responsable de groupe (même procédure pour une inscription sur internet).

Le prix comprend : la 1/2 pension (repas du soir, nuitée et petit déjeuner), les draps sont fournis dans les deux formules. Les lits fauteuils, convertibles, BZ sont acceptés dans les 2 formules (pas de clic-clac).

La formule confort : chambre de 5 places ou plus. Lits faits ou non suivant l'hébergement, pas de linge de toilette, sanitaires communs possibles.

La formule confort supérieur : chambre de 1 à 4 personnes. Lits faits et linge de toilette fourni, sanitaires privatifs à la chambre.

La formule Prestige : prendre directement contact auprès du CC les Copains, nombre de places très limité. À noter que l'issue de chaque étape se situe sur ou hors parcours, ce qui peut entraîner des variations de kilométrage.

Dans le cas où toutes ces possibilités seraient épuisées, le Cyclo Club Les Copains mettra tout en œuvre pour vous proposer d'autres alternatives.

BAGAGES

Service exclusivement destiné aux cyclistes qui ont souscrit l'option hébergement.

Vos bagages doivent tenir dans un seul sac totalement fermé (valises non acceptées) de 8 kg maxi pour les formules 2 jours et de 10 kg maxi pour les formules 3 jours.

Le dépôt du bagage : il se fera après le retrait de la plaque sur le site, ou le matin même de la première étape. Sur vos lieux d'hébergement, votre bagage devra être mis à la disposition du transporteur au plus tard pour 8h.

Retrait : sur vos lieux d'hébergements ainsi que le dimanche à l'arrivée, votre bagage sera disponible au plus tard à 14h30.

Le non-respect de ces consignes entraînera un refus de la prise en charge de votre bagage.

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque concurrent doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Le port du casque homologué UCI est obligatoire sur tous les circuits.

Les vélos électriques sont autorisés.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit de laisser des déchets sur les parcours.

Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de modifier le parcours, même en cours d'épreuve si des circonstances imprévues l'y contraignent, de même il peut être amené à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve en accord avec les commissaires.

CLASSEMENT CLUBS ET ENTREPRISES PAR ÉQUIPE

Sont pris en compte uniquement les engagements faits sur les bulletins collectifs.

Les kilomètres de chacun seront cumulés en fonction des parcours effectués (chrono ou rando) en un ou plusieurs jours.

ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, le Cyclo Club Les Copains a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle accident :

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, le Cyclo Club Les Copains insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auprès de l'assureur de leur choix. Il appartient aux participants de se garantir. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à l'épreuve.

Le Cyclo Club Les Copains vous offre la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident.

Voir les conditions sur www.cyclolescopains.fr

Assurance Dommage Matériel :

Ni le Cyclo Club Les Copains ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de son choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité du Cyclo Club Les Copains pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Assurance Annulation :

Vous pouvez souscrire une assurance annulation. Voir les conditions sur www.cyclolescopains.fr
Celle-ci est vivement conseillée car elle seule permettra de vous faire rembourser des frais d'inscription si vous remplissez les conditions.

LES DROITS À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la cyclosportive Les Copains-Cyfac, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la cyclosportive, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LA CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

LA CYCLO-CORSE
14 & 15 avril - Bastia

LA LOZÉRIENNE CYCLO
6 mai - La Canourgue

LA GRANITE MONT LOZÈRE
2 & 3 juin - Villefort

LES COPAINS CYFAC
30 juin & 1^{er} juillet - Ambert

LA TRILOGIE DE MAURIENNE
13, 14 & 15 juillet - Maurienne

LA CHAMBÉRIENNE
28 & 29 juillet - Chambéry

LA SCOTT-CIMES DU LAC D'ANNECY
25 & 26 août - St Jorioz

ROTOR
vacancesCileil camping & vacances
53 Monze
CYCLEVIBES.com